

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18 Rect.

présenté par
M. Hamel, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 7

I. – Dans l’alinéa 1 de cet article, dans le I, substituer au mot :

« juin »

le mot :

« septembre ».

II. – En conséquence, dans l’alinéa 3 de cet article, substituer au mot :

« juillet »

le mot :

« octobre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s’agit de retarder de trois mois l’entrée en vigueur du dispositif Borloo dans les logements anciens.